

Des excuses à la réconciliation

Une démarche pour les assemblées des synodes et des consistoires

Lors de sa réunion de novembre 2015, l'Exécutif du Conseil général a entériné une proposition du Comité sur la justice et les pensionnats autochtones à l'effet que le 30^e anniversaire de la Déclaration d'excuses de l'Église Unie aux peuples des Premières Nations soit souligné durant toutes les assemblées annuelles des synodes (ou des consistoires, en absence d'assemblée annuelle de synode) au printemps 2016.

Pour cela, il est demandé aux assemblées de consacrer trente minutes à :

- la lecture de la déclaration d'excuses aux Premières Nation de 1986;
- la lecture de la réponse aux excuses offerte par le Synode des Premières Nations en 1988;
- une réflexion sur la déclaration et la réponse à la lumière du document Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Vous trouverez ci-dessous la déclaration d'excuses de 1986, la réponse de 1988 ainsi que des questions pour nourrir un échange en groupe ou une réflexion personnelle en silence.

Un schéma de célébration à utiliser lors de l'assemblée ou dans les communautés de foi les 5 ou 12 juin est disponible.

Questions de réflexion

1. Est-ce la première fois que vous entendez la déclaration d'excuses? Est-ce la première fois que vous la dites?
2. Comment vous sentiez-vous en entendant ou en prononçant ces mots? Vous sentez-vous personnellement engagé à leur égard?
3. Avez-vous déjà entendu ou lu la réponse autochtone à la déclaration d'excuses?
4. Comment vous sentiez-vous en entendant ou prononçant ces mots? Vous sentez-vous personnellement responsable à leur égard?
5. La Commission de vérité et réconciliation a rédigé un document audacieux intitulé Appels à l'action qui demande entre autres :

de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;

d'informer les paroisses du rôle de l'Église dans la colonisation et les pensionnats autochtones, et de réaffirmer l'engagement à la réconciliation;

de former les leaders ecclésiaux au respect de la spiritualité autochtone de plein droit;

de subventionner des projets communautaires autogérés, axés sur la guérison, la revitalisation des langues et le tissage d'interrelations;

de voir à la commémoration des enfants qui sont décédés dans les pensionnats;

d'amorcer une enquête sur la réalité des femmes et des jeunes filles autochtones disparues et assassinées, et sur le taux hors de proportion de victimes de ces communautés;

de rendre obligatoire l'établissement d'un programme portant sur les pensionnats et leurs séquelles, les traités, de même que les contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire de ce pays.

Dans le cheminement d'excuses et de réconciliation entrepris par l'Église, de quelles façons ces appels peuvent-ils nous aider à réaliser par des « actes sincères » les excuses déclarées?

6. Quel est le prochain pas que vous pouvez faire dans ce cheminement?